

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Affaire n°6**

**Objet : Cession de la parcelle BW n°261 d'une contenance de 494 m<sup>2</sup> et de la parcelle BW n°275 d'une contenance de 440 m<sup>2</sup> à Montpellier Méditerranée Métropole**

**Rapporteur : Christophe VAN LEYNSEELE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite vendre à Montpellier Méditerranée Métropole les parcelles BW 261 d'une contenance d'environ 494 m<sup>2</sup> et BW 275 d'une contenance d'environ 440m<sup>2</sup> afin de permettre la réalisation des travaux inhérents à la ligne 5 du tramway.

Ces parcelles en nature de friche sont situées en bordure de la Route de Lavérune.

Cette cession permettra la réalisation des abords de la ligne 5 du tramway de Montpellier Méditerranée Métropole

La parcelle BW 275 et une partie de la parcelle BW 261 (environ 75%) sont en zone 2AUa2. La surface restant de la parcelle BW 261 est en zone N.

Par constat d'huissier en date du 20 décembre 2021, il est observé que ces parcelles en nature de friche, ne sont pas affectées à l'usage du public, ni à un service public.

La désaffectation du domaine public communal de cette parcelle a été constatée par délibération du conseil municipal le 27 janvier 2022, délibération 2022-017.

Le déclassement du domaine public communal de cette parcelle a été prononcée par délibération du conseil municipal le 27 janvier 2022, délibération 2022-018.

**Monsieur le Maire informe** le Conseil Municipal que le service France Domaines, dans son avis du 26 septembre 2022, a évalué la parcelle BW 261, d'une contenance globale de 494 m<sup>2</sup>, à 9 942 €, et la parcelle BW 275 d'une contenance globale de 440m<sup>2</sup>, à 10 120€ avec une marge d'appréciation de 10%.

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à Montpellier Méditerranée Métropole, les parcelles BW 261 et 275 d'une contenance globale de 934 m<sup>2</sup>, pour un montant de 20 062 € dans le cadre de l'aménagement de la ligne 5 de Tramway tel que précédemment décrit. Ce prix de cession sera complété par une indemnité de emploi de 1.003 €.

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à vendre à Montpellier Méditerranée Métropole, les parcelles BW 261 et 275 d'une contenance d'environ 934 m<sup>2</sup> pour un montant de 20 062 € dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 de tramway de la métropole de Montpellier, prix complété d'une indemnité de emploi de 1.003 €.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

# Plan de localisation

cadastre.gouv.fr

## Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

000 BW 261  
494 mètre carré  
LA FERMAUDE  
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

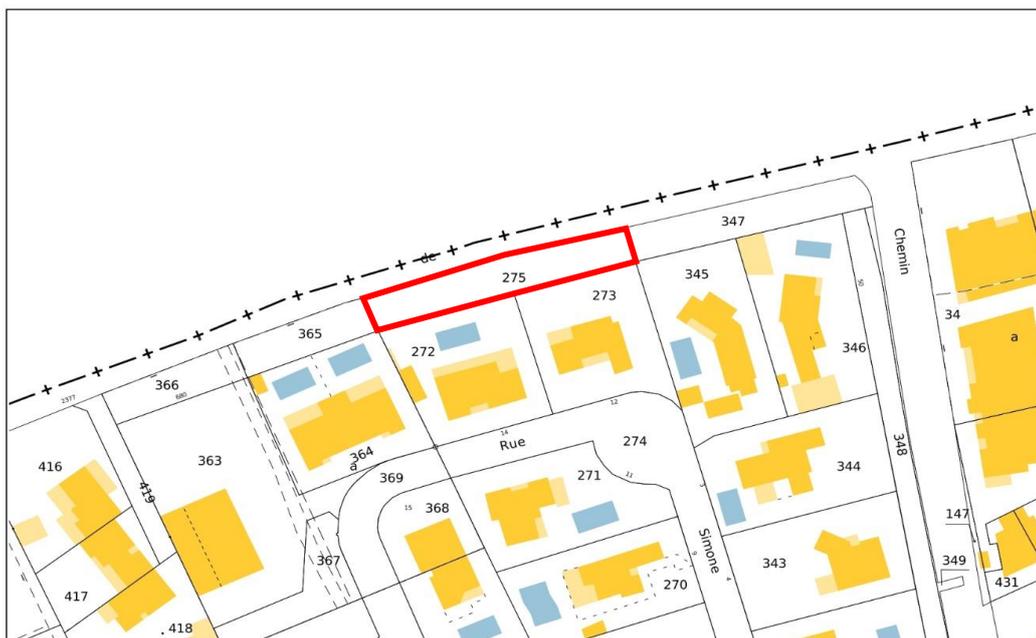
Impression non normalisée du plan cadastral

cadastre.gouv.fr

## Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

000 BW 275  
440 mètre carré  
LA FERMAUDE  
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics